



REGLEMENT CANTINE / GARDERIE

ECOLE DE

PIHEN LES GUINES

Année Scolaire 2022-2023

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE :

Prix du repas : 3,20 €

Les horaires : de 12h00 à 13h20, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Lorsque les enfants sont inscrits à la cantine, ils sont pris en charge dès la fin des cours du matin jusqu'à leur retour en classe à 13h20 par le personnel communal. Les repas sont servis dans un local communal situé à côté de la mairie et aménagé à cet effet.

Les plats sont cuisinés et livrés par la Société API.

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE :

Tarif : 1.50 € la garde

Les horaires d'ouverture de la garderie :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : de 7h30 à 9h00
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : de 16h30 à 18h30

Lorsque les enfants sont inscrits à la garderie (le matin et/ou le soir), ils sont pris en charge par le personnel communal. La garderie se déroule dans les locaux de l'école du bas.

En cas de retard **exceptionnel** de moins de 10 minutes, il ne sera pas demandé de tickets de garderie aux parents.

Pénalité de 6 € pour toute personne venant chercher son enfant après 18h30 (heure de fin de garderie)

Les enfants seront restitués à leurs parents ou famille selon la liste complétée dans la fiche de renseignements 2022/2023.

Possibilité d'envoyer un mail aux ATSEM avant 14h00 (maximum) afin de prévenir que l'enfant ne restera pas en garderie le soir : garderie@mairiedepihenlesguines.fr

RESERVATION DES REPAS ET DE LA GARDERIE :

- Il est mis à la disposition des parents un planning de réservation pour les semaines suivantes à l'école du bas.
- Il est tout à fait possible de réserver pour la semaine ou pour des jours précis. De même, le repas peut être réservé durant la semaine seulement si celui-ci est commandé la veille avant 9h00 auprès du personnel communal présent à l'école du bas. Tout repas non décommandé sera dû.
- **La réservation du repas du lundi** doit être faite **avant le vendredi 9h00 qui précède** (pour des raisons de commande avec la centrale des repas qui est fermée le samedi et de gestion du personnel).
- **Les repas du jeudi sont commandés le mardi à 9h00**, vous devez inscrire votre enfant **au plus tard le mardi matin avant 09h00**
- **La réservation de la garderie du soir doit être faite au plus tard le matin à 09h**

Si ces consignes ne sont pas respectées en temps et en heures, votre enfant ne pourra pas manger à la cantine ni être en garderie.



REGLEMENT CANTINE / GARDERIE

ECOLE DE

PIHEN LES GUINES

Année Scolaire 2022-2023

ANNULATION DES REPAS ET DE LA GARDERIE :

Aucune annulation de repas ne sera autorisée sauf si le parent en informe le personnel communal **au moins deux jours** à l'avance.

Attention, si vous voulez annuler le repas du lundi, vous devrez en informer le personnel **au plus tard le vendredi matin qui précède à 09h00.**

Concernant le repas du jeudi, le personnel devra être informé au plus tard le mardi matin à 09h00.

PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

Afin d'inscrire votre enfant à la cantine ou à la garderie, vous devrez d'abord passer en Mairie pour acheter destickets.

La vente pourra se faire à l'unité ou par carnet de 20 tickets. Le prix du ticket est fixé à 1,50 € la garde et 3,20 € le repas. 64 € pour un carnet de cantine et 30 € pour un carnet de garderie soir ou matin.

3 types de carnets sont existants, garderie du matin, du soir et la cantine.

L'achat se fera uniquement en mairie, auprès de la secrétaire. Le paiement s'effectuera par chèque libellé au nom du Trésor Public ou en espèces (montant exact car la commune ne dispose pas de caisse).

Bonne année scolaire.

Cordialement.

Le régisseur